

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SERVICOM

65 – Rue 8601 Zone Industrielle Charguia I – Tunis

La société **SERVICOM** publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 septembre 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mr Mohamed BEN AMOR et Mr Islem RIDANE.

BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Goodwill		152 249	152 249
Moins : Amortissements		(152 249)	(152 249)
Moins : Provisions		0	0
	5.1	-	-
Autres immobilisations incorporelles		145 198	127 571
Moins : Amortissements		(118 445)	(97 294)
	5.2	26 753	30 276
Immobilisations corporelles		2 874 161	2 920 235
Moins : Amortissements		(2 439 829)	(2 315 761)
	5.2	434 332	604 475
Immobilisations Financières		2 779 659	2 824 659
Moins : Provisions		(2 670 003)	(2 671 403)
	5.3	109 656	153 256
Participations mis en équivalence		157 861	120 815
Moins : Provisions		0	0
	5.4	157 861	120 815
Total des actifs Immobilisés		728 602	908 822
Autres actifs non courants	5.5	1 016 172	919 346
Actifs d'impôt différés		0	0
Total des Actifs non courants		1 744 774	1 828 167
ACTIFS COURANTS			
Stocks		916 037	1 315 327
Moins: provisions		(137 600)	(137 600)
	5.6	778 437	1 177 727
Clients et comptes rattachés		19 005 899	18 082 105
Moins: provisions		(10 874 682)	(10 566 683)
	5.7	8 131 217	7 515 422
Autres Actifs courants		36 359 156	34 692 006
Moins: provisions		(30 539 277)	(29 231 864)
	5.8	5 819 880	5 460 142
Placements et autres actifs financiers	5.9	58 093	55 092

BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital Social		11 874 000	11 874 000
Réserves Consolidées		(91 010 041)	(76 996 729)
Ecart de conversion consolidé		146 198	146 198
Autres capitaux propres consolidés		36 025 425	30 802 582
Résultat de l'exercice, part du groupe		(6 976 510)	(14 013 313)
Total des capitaux propres - Part du Groupe	5.11	(49 940 928)	(48 187 261)
Intérêts des minoritaires dans le résultat		77 129	80 704
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		508 476	1 201 907
Total des intérêts minoritaires		585 605	1 282 611
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	5.12	5 905 380	7 873 840
Provisions pour risques et charges	5.13	25 052 181	25 052 181
Passifs d'impôt différés		0	0
Total des passifs non courants		30 957 561	32 926 021
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	2 007 991	1 676 763
Autres passifs courants	5.15	23 766 132	22 198 653
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.16	9 429 469	6 552 288
Total des passifs Courants		35 203 592	30 427 704
Total des passifs		66 161 153	63 353 726
Total capitaux propres, intérêts des minoritaires et passifs		16 805 830	16 449 075

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

		Exercice clos le 31 décembre	
	Notes	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	6.1	4 334 339	4 963 244
Autres produits d'exploitation		-	0
Total des produits d'exploitation		4 334 339	4 963 244
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation de stocks de produits finis	6.2	-	0
Achats consommés	6.3	(2 752 079)	(3 684 346)
Charges de personnel	6.4	(773 565)	(600 749)
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.5	(3 668 100)	(9 174 913)
Autres charges d'exploitation	6.6	(672 515)	(623 849)
Total des charges d'exploitation		(7 866 259)	(14 083 858)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 531 920)	(9 120 614)
Charges financières nettes	6.7	(2 584 631)	(2 800 864)
Produits des placements et des CCA		2 488 595	401 128
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	5.4	(2 508 841)	(2 263 431)
Autres gains ordinaires	6.8	10 000	18 213
Autres pertes ordinaires	6.9	(332 119)	(58 179)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(6 458 914)	(13 823 748)
Impôt sur le résultat	6.10	(440 467)	(108 861)
Résultat des activités ordinaires après impôts		(6 899 381)	(13 932 609)
Résultat Net de l'Exercice		(6 899 381)	(13 932 609)
Part des minoritaires dans le résultat		(77 129)	(80 704)
Résultat Net - Part du groupe		(6 976 510)	(14 013 313)
Effet des modifications comptables		-	-
Résultat net		(6 899 381)	(13 932 609)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Exprimé en Dinars)

	Exercice clos le 31 décembre		
	Notes	2020	2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		(6 899 381)	(13 932 609)
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		3 601 884	8 840 071
- Résorption Frais préliminaires et charges à répartir		66 216	163 314
- Plus / moins values sur cession d'immobilisations		27 249	38 899
- Intérêts courus		1 278 368	1 095 082
- Variations des :			
- Stocks		399 290	1 965 080
- Créances		(923 793)	(2 283 179)
- Autres actifs courants		(1 667 151)	(11 897 515)
- Fournisseurs et autres dettes		1 898 706	13 741 760
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(2 218 611)	(2 269 085)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions/sorties de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		2 374 733	16 858 139
Décassements sur acquisition d'immo. Corp. Et Incorp.		(32 195)	(18 621)
Décassements sur acquisition d'immobilisations financières			(35 670)
Décassements sur acquisition des autres actifs non courants		(163 043)	
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		60 608	112 087
Encaissements provenant des immobilisations financières		43 600	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		2 283 703	16 915 936
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions			-
Décassements affectés au remboursement des emprunts			(6 615)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0	(6 615)
Variation de trésorerie		65 093	14 640 236
Trésorerie au début de l'exercice		(3 458 311)	(18 098 546)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	7.2	(3 393 218)	(3 458 311)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars - DT)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

SERVICOM S.A est une société anonyme au capital de 11.874.000 DT, composé de 11.874.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

Le siège social de la société mère est sis à Tunis, 65 Rue 8601, Zone industrielle Charguia 1, 2035 Cité El Khadhra-Tunisie. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

La société mère est soumise au régime fiscal de droit commun.

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Techniques applicables en la circonstance.

3.1. Utilisation d'estimations et du jugement :

3.1.1- Estimations :

La préparation des états financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation de la valeur récupérable des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- L'évaluation des provisions pour dépréciation des actifs.

3.1.2- Jugement :

Outre l'utilisation d'estimations, le Groupe a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas en particulier pour la comptabilisation des impôts différés.

3.2. Principes de consolidation :

3.2.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la société mère regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe (importance relative) ou celles nécessitant un effort inconsidéré pour la collecte de l'information financière nécessaire aux traitements de consolidation (avantages-coûts).

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation.

3.2.2- Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

3.2.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- ***Intégration globale des filiales***

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la société mère est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe.

- ***Elimination des opérations réciproques***

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- ***Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation***

- (a) Coût d'acquisition des titres***

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

(b) Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise lors de chaque transaction portant sur l'acquisition d'une part d'intérêt significative.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif sous l'intitulé "Goodwill" pour les filiales.

Les écarts d'acquisition positifs (Goodwill) sont amortis linéairement sur une période, qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs ou profits résultant d'une acquisition avantageuse (Goodwill négatif) sont repris en résultats consolidés selon les règles suivantes :

- La fraction n'excédant pas, au jour de l'acquisition, la part du Groupe dans la juste valeur des actifs non monétaires identifiables de l'entité acquise est comptabilisée en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée des actifs amortissables acquis ;
- La fraction qui excède, au jour de l'acquisition, la part du Groupe dans la juste valeur des actifs non monétaires identifiables de l'entité acquise est comptabilisée immédiatement en produits.

(c) Ecarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs et passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants. Tout intérêt minoritaire dans lesdits écarts est évalué sur la base de la part lui revenant.

- ***Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée***

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutif pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- ***Déconsolidation***

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre, à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement, de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé, sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.3. Autres méthodes comptables :

Les principales autres méthodes comptables utilisées par le Groupe pour la préparation de ses états financiers consolidés peuvent être récapitulées comme suit :

3.3.1- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées, constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique, sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent les logiciels dissociés du matériel informatique, acquis ou créés, soit pour l'usage interne des sociétés du Groupe soit comme moyen d'exploitation.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années).

- Logiciels 03 ans

3.3.2- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles comprenant les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit du Groupe, des avantages économiques futurs sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années).

- Petit matériel d'exploitation 03 ans
- Matériel et outillage industriel 10 ans
- Agencement aménagement 10 ans
- Equipements de bureau 07 à 10 ans
- Matériel informatique 03 à 07 ans
- Matériel électronique 6 ans et 8 mois
- Matériel de transport 08 ans

Les immobilisations acquises pour une valeur inférieure à 200 DT sont totalement amorties dès l'année de leur acquisition et ce conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 2008-492 du 25 février 2008 fixant notamment les taux maximums des amortissements linéaires et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral l'année de leur utilisation.

3.3.3- Pertes de valeurs (Dépréciation) des immobilisations incorporelles et corporelles :

Conformément aux normes NCT 06 relative aux immobilisations incorporelles et NCT 05 relatives aux immobilisations corporelles, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation.

- **Indices de pertes de valeur :**

Ce test de perte de valeur n'est effectué pour les immobilisations incorporelles et corporelles que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont :

- Au titre des indices externes :
 - ✓ Changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel le Groupe opère ou auquel l'actif est dévolu,
 - ✓ Baisse de la demande.
- Au titre des indices internes :
 - ✓ Obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement,
 - ✓ Performance inférieure aux prévisions.

- **Perte de valeur :**

Ces immobilisations incorporelles ou corporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou ensemble d'immobilisations le plus réduit possible) déterminé conformément aux prescriptions de la NCT 05. Dans le cas où la valeur récupérable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants ou une provision pour dépréciation s'il est jugé que la réduction de valeur n'est pas irréversible.

Lorsque, pour un actif donné, il est difficile de déterminer sa valeur récupérable, sa valeur nette comptable devrait être ramenée à hauteur de sa juste valeur. La juste valeur est déterminée par référence au prix de marché, s'il existe un marché actif pour le bien, ou si ce prix ne peut être obtenu, par référence à un prix d'un bien équivalent, ou par référence à d'autres techniques d'évaluation, s'il n'est pas possible de se référer à un prix de marché.

La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées. La perte de valeur est constatée en résultat de l'exercice. Elle est définitive et ne peut être ultérieurement annulée, même si les résultats futurs s'améliorent.

- ***Estimation de la valeur récupérable :***

La valeur récupérable correspond au montant que le Groupe compte tirer de l'usage futur d'un actif, y compris sa valeur résiduelle de cession. Elle est déterminée par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'un groupe d'actifs (valeur d'utilité).

Le montant des cash-flows futurs est déterminé sur la durée de vie de l'immobilisation. Il est déterminé par ensemble d'immobilisations le plus réduit possible, à partir duquel il est possible de mettre en évidence un flux de trésorerie indépendant des flux liés à d'autres immobilisations. Pour le calcul des cash-flows, les charges financières ne sont pas prises en compte. Le montant des cash-flows est augmenté de la valeur résiduelle du bien.

Le montant des cash-flows est déterminé à partir de projections et d'hypothèses raisonnablement justifiées.

Les taux d'actualisation sont des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés.

3.3.4- Coûts de pré-exploitation :

Les coûts engagés par les filiales durant la période de pré-exploitation (c'est-à-dire la période qui sépare la date de création effective de la filiale de la date où elle sera prête à fournir systématiquement le service ou le produit prévu) sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "frais de pré-exploitation", parmi les charges reportées, dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- la charge est directement rattachée à la mise en service des différentes composantes du projet, objet de l'activité de la filiale ;
- la charge est de nature marginale (autrement dit, elle n'aurait pas été engagée si la nouvelle entreprise n'avait pas été créée) ;
- il est probable que les activités futures de la filiale permettront de récupérer la charge engagée.

La résorption des coûts de pré-exploitation reportés devrait commencer quand la période de pré-exploitation est terminée selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans. Toutefois, les coûts de pré-exploitation engagés depuis cinq ans, sont entièrement résorbés au cours de la cinquième année de leur engagement, nonobstant la non-entrée en exploitation effective (contrainte imposée par la norme NCT 10 relative aux charges reportées).

3.3.5- Stocks :

- ***Marchandises destinées à la vente***

Les stocks des filiales sont valorisés à leur prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances, de transit et de fret liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

- ***Travaux en cours***

Les projets en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture.

3.3.6- Emprunts :

Les emprunts comprennent les crédits de financement du besoin en fonds de roulement (crédits de mobilisation de créances commerciales, découverts en comptes bancaires, ...) ainsi que les emprunts portant intérêts destinés au financement des investissements du Groupe.

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan, sous cet intitulé, et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les primes d'assurance, les commissions d'étude et de mise en place et les commissions d'engagement versés aux banques et aux établissements financiers sont, initialement, imputés en charges reportées, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

3.3.7- Provisions pour risques et charges :

Le Groupe comptabilise une provision pour risques et charges dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

3.3.8- Charges d'emprunts :

Les charges d'emprunts sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financières nettes", à mesure qu'elles sont courues. Lorsqu'elles se rapportent à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et stocks nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus), elles sont incorporées dans le coût.

L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un actif qualifié commence lorsque des dépenses relatives à cet actif ont été réalisées, des charges d'emprunt sont encourues et les activités indispensables à la préparation de cet actif préalablement à son utilisation ou à sa vente prévue sont en cours. Elle cesse lorsque ces activités sont pratiquement toutes terminées. Par ailleurs, l'immobilisation des charges d'emprunt est suspendue pendant les périodes longues interruptions de l'activité productive.

3.3.9- Opérations en monnaies étrangères :

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, au niveau des comptes consolidés, sur la base du cours du jour de l'opération en date d'engagement et celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de changes.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires à court terme libellés en monnaie étrangère sont actualisés en dinars par référence au taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme NCT 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

3.3.10- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) correspondent essentiellement à ceux à court terme tels que les salaires, les primes et les indemnités.

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Les avantages postérieurs à l'emploi consentis par les différentes sociétés du Groupe relèvent de régimes à cotisations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice au titre du régime légal de sécurité sociale, du régime complémentaire et du régime relatif à la réparation des accidents de travail est constaté en charges.

3.3.11- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

- ***Impôts courants***

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

- ***Impôts différés***

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalent en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état de résultat.

3.3.12- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire de la société mère dans la performance du Groupe au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés en 2020 et 2019 comprend, outre la mère consolidante, dix (10) entités au 31 décembre 2020 :

- **Sept (7)** filiales traitées par intégration globale ;
- **Une (1)** entité contrôlée conjointement traitée par intégration proportionnelle ;
- **Deux (2)** entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au Groupe se présentent comme suit :

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Activité	Capital	Qualité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SERVICOM (société mère)	SA	Tunisie	Télécommunications	11 874 KDT	Mère	100,00%	100,00%	IG
SIRTP-SERVICOM	SARL	Tunisie	Travaux publics	70 KDT	Coentreprise	50,00%	50,00%	IP
SERVIPRINT	SA	Tunisie	Imprimerie, Bureautique et formation	370 KDT	Filiale	99,98%	99,98%	IG
SERVITEL	SA	Tunisie	Télécommunications	3 400 KDT	Filiale	100,00%	100,00%	IG
SERVICOM SCI	SARL	Tunisie	Commerce international	150 KDT	Filiale	99,99%	99,99%	IG
SERVILIFT SA	SA	Tunisie	Fabrication d'Ascenseurs	10 KDT	Filiale	99,50%	99,50%	IG
SERVICOM SERVICES	SARL	Tunisie	Bureau d'études	5 KDT	Filiale	99,00%	99,00%	IG
SERVICOM INDUSTRIE	SA	Tunisie	Fabrication d'Ascenseurs	8 150 KDT	Entreprise associée	17,79%	17,79%	ME
SERVICOM AFRIQUE	SARL	Tunisie	Groupement d'intérêt économique	1,2 KDT	Filiale	100,00%	100,00%	IG
SERVICOM PREFA	SA	Tunisie	Groupement d'intérêt économique	7 500 KDT	Entreprise associée	11,67%	11,67%	ME

IG : Intégration globale
IP : Intégration proportionnelle
ME : Mise en équivalence

4.2 Les filiales exclues du périmètre :

Les filiales suivantes ont été exclues du périmètre pour indisponibilité de leurs états financiers.

	% de contrôle		% d'intérêt	
	2020	2019	2020	2019
ALCHOUROUK- LYBIE	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%
SERVIRAMA - MAROC	84,99%	84,99%	84,99%	84,99%

La valeur d'usage de la participation dans ces sociétés est reprise sous la rubrique "Immobilisations financières" sous l'intitulé "Titres non consolidés". (Cf. note 5.3.1)

Le Groupe a provisionné la totalité de la valeur des participations de ces sociétés.

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDE

5.1. Goodwill

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 une valeur comptable nulle.

5.2. Immobilisations incorporelles (autres que le goodwill) et corporelles

Les immobilisations incorporelles (autres que le goodwill) et corporelles portées à l'actif du bilan consolidé totalisent, au 31 décembre 2020, une valeur nette comptable de 461.085 DT contre 634.751 DT au 31 décembre 2019.

5.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières totalisent au 31 décembre 2020 une valeur nette comptable de 109.656 DT contre 153.256 DT au 31 décembre 2019. Leur détail se présente comme suit :

Immobilisations financières

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Dépôts et cautionnements	124 363	119 361
Titres de participation non consolidés	1 424 825	1 474 826
Titres de participation déconsolidés	1 230 471	1 230 471
Total brut	2 779 659	2 824 659
<i>A déduire</i>		
Provision sur dépôts et cautionnements	(14 706)	(16 105)
Provision sur titres de participation non consolidés	(1 424 826)	(1 424 826)
Provisions sur titres de participation déconsolidés	(1 230 471)	(1 230 471)
Total net	109 656	153 256

5.3.1- Titres de participations non consolidés :

Le portefeuille des participations non consolidées détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	2020			2019		
	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette
ALCHOUROUK- LYBIE	212 825	(212 825)	-	212 825	(212 825)	-
SERVIRAMA - MAROC	1 212 001	(1 212 001)	-	1 212 001	(1 212 001)	-
AUTRES	-	-	-	50 000	-	-
Total	1 424 826	(1 424 826)	-	1 474 8269	(1 424 826)	-

5.3.2- Titres de participations déconsolidés :

Les participations déconsolidées détenues par le Groupe se détaillent comme suit :

	Date de sortie du périmètre	2020		2019	
		V.C.C	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Titres SERVITRA	01/01/2019	474 317	(474 317)	-	-
Titres SERVICOM IT	01/01/2019	623 507	(623 507)	-	-
Titres SERVICOM EUROPE	01/01/2019	132 647	(132 647)	-	-
Total		1 230 471	(1 230 471)	-	-

V.C.C : Valeur comptable de consolidation

5.4. Participations mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les Sociétés suivantes :

Société	Activité	2020	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
SERVICOM INDUSTRIE	Fabrication d'Ascenseurs	17,79%	-
SERVICOM PREFA	Fabrication des éléments préfabriqués	11,67%	157 861
TOTAL			157 861

Le détail de la valeur d'équivalence se présente comme suit :

	SERVICOM INDUSTRIE	SERVICOM PREFA
+ Coût d'acquisition des titres	1 450 010	875 010
± Part du groupe dans les réserves de l'entreprise associée	(1 754 656)	102 355
± Part du groupe dans les résultats de l'entreprise associée de 2020 (*)	(34 397)	55 476
- Dividendes encaissés	-	-
= Valeur d'équivalence à la clôture de l'exercice	-	157 86115

(*) Quote-part dans les résultats d'entreprises mises en équivalence = -2 508 841 DT

5.5. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se sont établis, au 31 décembre 2020, à 1.016.172 DT contre 919.346 DT au 31 décembre 2019.

La structure de ces autres actifs non courants se présente, par nature, comme suit :

Autres actifs non courants

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Charges à répartir	1 016 172	919 346
Total	1 016 172	919 346

5.6. Stocks

La ventilation des stocks, par catégorie, se présente, comparativement, comme suit :

Stocks

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Stocks de marchandises	916 037	1 315 327
Stocks des encours	0	0
Stocks d'autres approvisionnements	0	0
Total brut	916 037	1 315 327
<i>A déduire</i>		
Provision sur stocks de marchandises	(137 600)	(137 600)
Provision sur stocks d'autres approvisionnements	0	0
Total net	778 437	1 177 727

5.7. Clients et comptes rattachés

Le détail de cette rubrique se présente, comparativement, comme suit :

Clients et comptes rattachés

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Clients ordinaires	16 667 252	15 372 176
Clients, effets à recevoir	0	265 526
Clients, retenues de garantie	195 771	195 771
Clients factures à établir	934 521	1 176 664
Clients douteux et litigieux	1 208 355	1 071 968
Total brut	19 005 899	18 082 105
<i>A déduire</i>		
Provision pour dépréciation des créances clients	(10 874 682)	(10 566 683)
Total net	8 131 217	7 515 422

5.8. Autres actifs courants

Le détail de cette rubrique se présente, comparativement, comme suit :

Autres Actifs courants

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Avances Fournisseurs	(45 905)	31 907
Etat, impôt et taxes	3 568 691	3 989 588
Débiteurs Divers	32 752 351	30 585 495
Charges Constatées d'avance	84 019	85 015
Total brut	36 359 156	34 692 006
<i>A déduire</i>		
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(30 539 277)	(29 231 864)
Total net	5 819 880	5 460 142

5.9. Placements et autres actifs financiers

Les placements effectués par les entités intégrées globalement ont totalisé au 31 décembre 2020 la somme de 58.093 DT contre 55.092 DT au 31 décembre 2019.

Placements et autres actifs financiers

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Placements en obligations	0	0
Placements en comptes	58 093	55 092
Total	58 093	55 092

5.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont totalisé 273.430 DT au 31 décembre 2020 contre 412.526 DT au 31 décembre 2019, soit une variation à la baisse de 139.096 DT. Elles se décomposent, comparativement, comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Banques	197 942	129 136
Caisses	8 239	29 428
Chèques à encaisser	67 249	36 484
Effets à l'encaissement	0	0
Régies d'avances et accréditifs	0	217 478
Total	273 430	412 526

5.11. Capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe se détaillent, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Capital social	11 874 000	11 874 000
Réserves consolidées ⁽¹⁾	-91 010 041	-76 996 729
+ Contribution de la société mère	-84 341 242	-75 429 400
+ Contribution des filiales bénéficiaires	149 256	0
- Contribution des filiales déficitaires	-4 565 960	-1 578 641
- Contribution des co-entreprises	-47 913	-47 913
- Contribution des entreprises associées	-2 204 182	59 225
Ecart de conversion consolidé	146 198	146 198
Autres capitaux propres	36 025 425	30 802 582
+ Prime d'émission	31 139 500	30 777 000
+ Autres compléments d'apport	25 582	25 582
+ Autres capitaux propres	4 860 343	
Résultat net - part du groupe	-6 976 510	-14 013 312
+ Contribution de la société mère	-3 707 994	-8 911 842
+ Contribution des filiales bénéficiaires	141 396	149 256
- Contribution des filiales déficitaires	-901 069	-2 987 319
- Contribution des co-entreprises	-	-
- Contribution des entreprises associées	-2 508 843	-2 263 407
Total des capitaux propres consolidés ⁽²⁾	-49 940 928	-48 187 261

(1) Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le Groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis leur entrée jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

(2) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital Social	Réserves Consolidées	Ecart de conversion consolidé	Autres capitaux propres consolidés	Résultat de l'exercice, part du groupe	Total
Solde au 31 Décembre 2019	11 874 000	-76 996 729	146 198	30 802 582	-14 013 312	-48 187 261
Transfert des résultats en réserves		-14 013 312			14 013 312	0
Distribution des dividendes						0
Résultat de l'exercice 2020, part du groupe				5 222 843	-6 976 510	-1 753 667
Solde au 31 Décembre 2020	11 874 000	-91 010 041	146 198	36 025 425	-6 976 510	-49 940 928

5.12. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées se détaillent, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Emprunts obligataires	5 905 380	7 873 840
Total	5 905 380	7 873 840

5.13. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges constituées par le Groupe en couverture de diverses éventualités à incidence future négative ont totalisé au 31 décembre 2020 la somme de 25.052.181 DT contre le même montant au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Provisions pour garanties données aux banques et aux établissements financiers (*)	23 542 813	23 542 813
Autres provisions pour risques et charges	1 509 368	1 509 368
Total	25 052 181	25 052 181

(*) Provision constituée à hauteur de l'encours des dettes bancaires contractées par la filiale déconsolidée SERVITRA au 31 décembre 2019.

5.14. Fournisseurs et comptes rattachés

Figurent sous cette rubrique les dettes liées à l'acquisition par le Groupe de biens ou de services totalisant au 31 décembre 2020 la somme de 2 007 991 DT contre 1 676 763 DT au 31 décembre 2019. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Fournisseurs ordinaires	1 405 121	1 496 992
Fournisseurs, effets à payer	601 506	178 407
Fournisseurs, retenues de garantie	1 364	1 364
Total	2 007 991	1 676 763

5.15. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent 23 766 132 DT au 31 décembre 2020 contre 22 198 653 DT au 31 décembre 2019. Ils se présentent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Avances aux clients	1 532 730	1 231 605
Personnel rémunération dues	50 248	37 461
Dettes provisionnées pour congés payés	80 368	80 721
Etat, impôts et taxes	4 667 628	4 424 119
CNSS	468 268	304 906
Créditeurs Divers	16 729 553	15 796 882
Charges à payer	237 338	322 959
Total	23 766 132	22 198 653

5.16. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent 9 429 469 DT au 31 décembre 2020 contre 6 552 288 DT au 31 décembre 2019. Ils se présentent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Comptes bancaires créditeurs	1 127 656	1 155 590
Echéances moins d'un an sur emprunts	3 600 000	1 800 000
Crédits Mobilisation des créances	2 597 084	2 770 338
Intérêts Courus	2 104 728	826 360
Total	9 429 469	6 552 288

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

6.1. Revenus

Les revenus regroupant les produits des activités ordinaires réalisés par le Groupe s'élèvent, au 31 décembre 2020, à 4 334 339 DT contre 4 963 244 DT au 31 décembre 2019.

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Ventes de marchandises	4 045 973	4 570 033
Ventes de travaux	0	0
Ventes de services	288 366	393 210
Total	4 334 339	4 963 244

6.2. Variation de stocks de produits finis

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Variation des encours de produits et services	-	-
Variation des travaux encours	-	-
Total	-	-

6.3. Achats consommés

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Achats consommés de matières et fournitures	400 939	9 907
Achats de marchandises	1 713 716	1 441 886
Achats d'études et prestations de services	113 027	69 810
Achats non stockés de matières et fournitures	125 107	197 658
Variation de stocks	399 290	1 965 086
Total	2 752 079	3 684 346

6.4. Charges de personnel

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Salaires et compléments de salaires	634 924	568 607
Charges sociales légales	133 384	92 472
Droits aux congés acquis et non consommés	5 257	(60 330)
Total	773 565	600 749

6.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
+ Dotations aux amortissements des autres immobilisations	180 199	214 804
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des titres déconsolidés	606 964	606 964
+ Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres actifs	3 048 198	32 271 448
+ Dotations aux provisions pour risques et charges	0	88 015
+ Dotations aux résorptions des charges à répartir	66 216	163 314
- Reprise de provisions pour risques et charges	(35 165)	(23 971 319)
- Autres reprises	(198 312)	(198 312)
Total	3 668 100	9 174 913

6.6. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Loyers et charges locatives	96 053	30 902
Entretien et réparation	132 096	252 090
Primes d'assurance	68 854	23 922
Honoraires	170 871	115 141
Publicité	3 266	1 495
Frais de transport	5 984	1 527
Missions et réceptions	26 215	63 703

Frais postaux	14 423	15 061
Services Bancaires et Assimilés	91 401	54 767
Impôts et taxes	60 226	42 132
Charges diverses ordinaires	3 126	23 111
Total	672 515	623 849

6.7. Charges financières nettes

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
+ Charges d'intérêts	2 508 040	2 951 119
- Gains de changes	139 792	(165 668)
+ Pertes de changes	(63 201)	15 413
Total	2 584 631	2 800 864

6.8. Autres gains ordinaires

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
+ Autres gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	10 000	18 213
Total	10 000	18 213

6.9. Autres pertes ordinaires

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
+ Pertes sur cession d'immobilisations	3 248	38 899
+ Pertes sur créances irrécouvrables	74 694	5 114
+ Amendes et pénalités	252 325	12 836
+ Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1 852	1 330
Total	332 119	58 179

6.10. Impôt sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2020 la charge nette s'élève à 440 467 DT contre 108 861 DT en 2019. Elle se décompose comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
+ Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	439 647	108 761
+ Contribution sociale de solidarité (CSS)	820	100
Total	440 467	108 861

7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1. Présentation des flux liés à l'exploitation

Les flux liés aux activités d'exploitation sont présentés selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie passées ou futures liées aux activités opérationnelles et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

7.2. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités

Pour les besoins de l'élaboration de l'état des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents de liquidités figurant au bilan sous cet intitulé sont ajustés pour tenir compte des placements en obligations et en comptes figurant à l'actif sous la rubrique "Placements et autres actifs financiers" ainsi que des comptes courants bancaires créditeurs et des crédits de mobilisation des créances figurant au passif sous la rubrique "Concours bancaires et autres passifs financiers".

Le rapprochement entre les montants figurant dans l'état des flux de trésorerie et les éléments équivalents présentés au bilan se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
+ Placements	58 093	55 092
+ Banques	197 942	129 136
+ Caisses	8 239	29 428
+ Chèques à encaisser	67 249	36 484
+ Effets à l'encaissement	0	0
+ Régies d'avances et accreditifs	0	217 478
- Comptes bancaires créditeurs et autres découverts	(3 724 741)	(3 925 929)
Total	(3 393 218)	(3 458 311)

8. NOTE SUR LE RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019, se présentent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 020	2 019
Résultat de l'exercice, attribuable à la société mère (en DT)	(6 976 510)	(14 013 312)
Nombre moyen pondéré d'action ordinaires en circulation au cours de l'exercice	11 874 000	11 874 000
Perte par action de valeur nominale de 1 DT (en Millimes)	(0,588)	(1,180)

La perte par action ainsi déterminée correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

9. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan du Groupe se présentent, comparativement, comme suit :

• **Servicom :**

Cautions reçues des banques :

Banque	Tableau récapitulatif des utilisations des cautions (milliers de Dinars)				
	Cautions d'avance	Cautions Définitives	Cautions de retenue de garantie	Autre	Total utilisé
ATB		203	61		264
BH		43	44	2	89
BTK	14	28	16		58
UBCI		11			11
Total	14	285	121	2	423

Autres cautions reçues :

Cautions solidaires de Mr Majdi Zarkouna (Ex PDG) pour la totalité des engagements bancaires de la société.

Cautions données :

Cautions solidaires de la société SERVICOM pour couvrir la totalité des crédits de gestion des sociétés du groupe Servicom auprès de leurs bailleurs de fonds.

Autres garanties données :

Un nantissement au premier rang a été donné aux souscripteurs à l'emprunt obligataire de ses participations dans le capital des sociétés SERVITRADE et SERVICOM INDUSTRIE.

● **Servitrade :**

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

- **Les engagements par signature :**

Banque	Caution d'avance	Caution Définitive	Caution de retenue de garantie	Autres	Total
ATB	45 082	22 834	101 381	16 000	185 297
BH	15 321	48 972	149 862	-	214 155
BTK	-	21 630	42 193	-	63 823
BTE	-	12 126	57 966	-	70 092
BIAT	29 738	36 071	70 051	1 000	136 860
UIB	-	16 728	60 193	-	76 921
QNB	42 230	4 500	21 552	-	68 282
Total	132 371	162 861	503 198	17 000	815 430

- **Les effets escomptés et non échus**

Les effets escomptés à la Banque BIAT et non échus au 31/12/2020 totalisent 213.075 DT.

● **Servicom Industrie :**

- **Les effets escomptés non échus :**

Les effets escomptés à la Banque BIAT et non échus au 31/12/2020 totalisent 77.789 DT.

- **Les engagements reçus :**

Cautions solidaires de Mr Majdi Zarkouna pour la totalité de l'encours des contrats de leasing.

- Les cautions solidaires données par Mr Majdi Zarkouna en garantie des crédits de gestion de la Banque BTE totalisent 650.000 DT.

- Les engagements par signature :

Banque	Caution d'avance	Caution Définitive	Caution de retenue de garantie	Autres*	Total
BH	57 095			14 300	71 395
UIB	38 268		4 319	-	42 587
STB			3 720	-	3 720
Total	95 364		8 039	14 300	117 703

● **SERVITEL :**

Engagements par signature :

Désignation	Cautions Définitives	Cautions De RG	Cautions D'avance	TOTAL
ATB	34 733	26 095	26 095	86 923

10. NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

- La mise en liquidation définitive de la société Servicom IT selon le jugement du 09/01/2021, filiale de Servicom qui était active dans la distribution d'équipements de téléphonie.
- La décision de mise en liquidation de la société SERVITRA selon le jugement du 11/01/2022.
- En date du 06/12/2021, le juge a annoncé qu'il n'a pas eu gain de cause dans la demande de la société SERVICOM en arbitrage internationale intentée devant un arbitre unique sous l'égide de London Court of International Arbitration (LCIA), contre GEM Global Yield Fund .
- La société « Servicom SA » a fait également l'objet d'une vérification fiscale approfondie sur les Impôts sur les sociétés, les acomptes provisionnelles, TVA, retenus à la sources, TFP, FOPROLOS, TCL, CSS et droits de timbre au titre des déclarations mensuelles allant de 01/2016 à 12/2018. Une notification a été adressée à la société, courant 2021, faisant ressortir un redressement fiscal de l'ordre de 4 106 837 DT soit 2 836 503 DT en principal et 1 270 333 DT en pénalités et amendes.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de la société SERVICOM SA,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société « SERVICOM SA » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020 faisant apparaître un total de 16 805 830 dinars , l'état de résultat faisant apparaître une perte nette part du groupe de (6 976 510) dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie négative de fin de période de (3 393 218) dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves :

1- Périmètre de consolidation

Le groupe n'a pas intégré dans le périmètre de consolidation la filiale « Servirama » au Maroc dans laquelle il détient 84,9%. Si cette filiale avait été consolidée sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, cela aurait eu une incidence sur de nombreux éléments des états financiers consolidés dont l'impact n'a pas pu être déterminé. Toutefois, les états financiers consolidés comportent une dépréciation des titres de participations de cette filiale pour 1 212 KDT.

2- Fiabilité de l'information financière pour les filiales non auditées :

Certaines filiales faisant partie du périmètre de consolidation ne sont pas auditées par des commissaires aux comptes, à titre indicatif « Servicom SCI », « SERVILIFT », « SERVICOM SERVICES ».

D'autre part, nous n'avons reçu aucun document juridique arrêtant les états financiers de ces sociétés au 31 décembre 2020, ce qui ne nous permet pas de nous assurer de l'exhaustivité des opérations comptabilisés dans les balances des dites filiales et sur leur caractère final.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur la fiabilité des données financières issues de ces filiales et des événements postérieurs aux dates de clôtures.

Les incidences éventuelles sur les états financiers consolidés de l'impossibilité de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sont considérées comme significatives mais n'ont pas un caractère diffus dans les états financiers.

3- Engagements hors bilan :

Selon la note 9 « Engagements hors bilan », la société SERVICOM SA a donné des cautions solidaires pour couvrir la totalité des dettes bancaires des sociétés du groupe Servicom.

Compte tenu de l'absence d'information suffisante sur les engagements hors bilan donnés et reçus, et sur les situations bancaires à la date d'émission du présent rapport, nous ne nous sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'exhaustivité et l'exactitude des engagements hors bilan telle que présentés par la note 9.

4- Clients et comptes rattachés :

La rubrique clients et comptes rattachés comporte principalement des créances sur la société de groupe « SERVITRA » déclarée en faillite en 2022 (décision du 11/01/2022 du Tribunal de la 1^{ère} instance de Tunis). Ces créances s'élèvent au 31/12/2020 à 3 903 018 dinars et sont provisionnées à hauteur de 3 473 699 TND. Toutefois vu la situation d'incertitude quant au caractère recouvrable de ces montants une provision pour la totalité du montant aurait dû être constaté et qui aurait un impact négatif sur le résultat pour 429 319 TND.

5- Immobilisations corporelles de « SERVITRADE » et « SEVICOM INDUSTRIE » :

Les commissaires aux comptes des filiales « SERVITRADE » et « SEVICOM INDUSTRIE » ont émis des réserves pour non-réalisation d'inventaire physique conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises. A ce titre aucun rapprochement avec la comptabilité n'a été effectué.

La valeur nette des immobilisations des sociétés « SERVITRADE » et « SEVICOM INDUSTRIE » s'élève respectivement à 399.225 dinars et 357.914 dinars.

6- Autres actifs non courants de « SEVICOM INDUSTRIE » :

Le commissaire aux comptes de la filiale « SEVICOM INDUSTRIE » a émis une réserve pour les autres actifs courants de cette société, qui intègre des charges de personnel ainsi que des frais de déplacement et de publicité au 31 décembre 2020 pour un montant de 191.044 dinars. Ces éléments sont considérés par la société comme des charges à répartir au titre des activités de développement, qui auraient dû être constatées en charges de l'exercice.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 5.11 des états financiers, qui indique que les capitaux propres du groupe présentent un solde négatif de 49 940 928 dinars au 31 Décembre 2020.

La société SERVICOM SA assure le rôle de holding détenant l'ensemble des participations du groupe, et a garanti un ensemble d'engagements des filiales dont certaines connaissent des difficultés ce qui pourrait engendrer des risques latents significatifs.

Les fonds propres de la société mère « SERVICOM SA » et des filiales « SERVICOM INDUSTRIE », « SERVICOM PREFE » et « SERVITEL » sont devenus, au titre de la situation arrêtée au 31 décembre 2020, en déca de la moitié de leurs capitaux sociaux respectifs en raison des pertes cumulées. Cette situation devrait être régularisée conformément aux dispositions légales

Le commissaire aux comptes des filiales « SERVICOM INDUSTRIE », « SERVITRADE » et « SERVITEL » a procédé en 2020 à la procédure d'alerte en notifiant des signes précurseurs de difficultés économiques prévues par la loi 95-34, et par l'article 420 de la loi 26-2016 relatives aux procédures collectives.

À la suite de la détérioration de la situation de SERVITRA SA (arrêt d'activité et entrée en redressement judiciaire, résiliation des marchés, non recouvrement des créances auprès de l'état, réévaluation des immobilisations, prise en compte de passifs latents...) des ajustements ont affecté significativement la situation de SERVICOM SA.

Suivant décision du tribunal de première instance de Tunis du 11 janvier 2022, la filiale SERVITRA a été mise en faillite.

Rappelons que l'une des filiales « SERVICOM IT, a été mise en faillite par décision du juge en date du 09 Janvier 2020.

D'un autre côté, la société SERVICOM SA connaît des difficultés financières principalement de trésorerie, et de ce fait elle a demandé le rééchelonnement des 2 échéances de 2019 de l'emprunt obligataire.

Une assemblée générale spéciale des obligataires a été tenue le 01 octobre 2019 a décidé de restructurer la cotation de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » selon de nouvelles conditions (présentées ci-dessus dans le paragraphe d'observation) et en donnant un nantissement sur les titres des sociétés SERVICOM industrie et SERVITRADE.

Malgré cela, SERVICOM SA n'a pas procédé au paiement de la première échéance de l'emprunt obligataire après restructuration prévue le 12 décembre 2020.

Aussi, les dettes figurant dans les passifs de la société s'accumulent étant donné que la société n'a pas procédé au paiement de ses fournisseurs, du trésor public, ni des autres sociétés du groupe.

Finalement, la demande d'arbitrage introduite par SERVICOM SA et Servicom Holding contre le fonds d'investissement américain « GEM » en date du 12 mars 2019, et qui a porté sur un dédommagement d'un montant de 60 MDT, a été perdue suite à la décision d'arbitrage prononcée le 06 décembre 2021.

Selon un communiqué paru le 13 décembre 2021 par la partie adverse, il est mentionné que « *GEM a également obtenu gain de cause dans sa demande reconventionnelle dans le cadre de la même affaire et que SERVICOM a été condamnée à payer l'essentiel des frais de l'arbitrage* ».

La direction de la société confirme que tous les frais ont été payés sur les exercices 2020 et 2021 par SERVICOM Holding. Les impacts de cette décision sur la situation de la société ne peuvent être estimés d'une façon précise à la date d'émission du présent rapport (comme indiqué ci-haut au niveau des paragraphes d'observation).

Compte tenu des faits mentionnés ci-dessus, cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

1. Affaire GEM

La note 10 « Evénements postérieurs à la date de clôture », qui décrit que la société a perdu l'affaire qu'elle a intentée contre le fonds d'investissement américain « GEM Global Yield Fund LLC SCS » et ce à la suite à la décision d'arbitrage prononcée le du 06 décembre 2021

Selon un communiqué paru le 13 décembre 2021 par la partie adverse, il est mentionné que « *GEM a obtenu gain de cause dans sa demande reconventionnelle dans le cadre de la même affaire et que SERVICOM a été condamnée à payer l'essentiel des frais de l'arbitrage* »

La direction de la société confirme que tous les frais ont été payés sur les exercices 2020 et 2021 par la société mère « SERVICOM Holding ».

A la date de signature du présent rapport, nous ne pouvons estimer d'une façon précise les impacts de cette décision sur la situation de la société

2. Contrôles fiscaux :

3.1 Servicom SA :

La note 5.13 « Autres passifs courants », qui comporte une provision pour risques et charges au titre des dettes fiscales :

- La société « Servicom SA » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie sur l'impôt sur les sociétés et l'acompte provisionnel au titre de la période allant de 2010 à 2013.

Une taxation d'office a été adressée à la société faisant ressortir un redressement fiscal de l'ordre de 859 KDT.

- La société « Servicom SA » a fait également l'objet d'une vérification fiscale approfondie sur les retenues à la source et la TVA collectée au titre des déclarations mensuelles allant de 07/2017 à 12/2017. Une taxation d'office a été adressée à la société faisant ressortir un redressement fiscal de l'ordre de 557 KDT.

- La société « Servicom SA » a fait également l'objet d'une vérification fiscale approfondie sur les Impôts sur les sociétés, les acomptes provisionnelles, TVA, retenus à la sources, TFP, FOPROLOS, TCL, CSS et droits de timbre au titre des déclarations mensuelles allant de 01/2016 à 12/2018. Une notification a été adressée, à la société faisant ressortir un redressement fiscal de l'ordre de 4 106 837 DT soit 2 836 503 DT en principal et 1 270 333 DT en pénalités et amendes.

En outre, les dettes fiscales au 31/12/2020 totalisent 2 908 362 D contre 2 525 403 D au 31/12/2019 et aucune provision n'a été constatée pour se couvrir contre les risques des paiements tardifs.

Sur la base des informations disponibles à la date de signature du présent rapport, l'impact définitif de ces contrôles ne peut pas être estimé de façon précise

3.2 SERVITRADE :

La société SERVITRADE a reçu, en 2021, une notification de contrôle fiscal approfondi ; les travaux des contrôleurs n'ont pas commencé en 2021. Sur la base des informations disponibles à la date de signature du présent rapport, l'impact définitif de ce contrôle ne peut pas être estimé de façon précise.

3. Emprunt obligataire :

La note 5.12 des états financiers relative aux emprunts et dettes assimilés :

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société principalement de trésorerie, l'assemblée générale spéciale des obligataires du 01 octobre 2019 a décidé de restructurer la cotation de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » selon les conditions suivantes :

Libelles de l'emprunt	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Mode d'Amortissement	Nombre d'obligations	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Échéance
SERVICOM 2016 Fixe	11,6	5	100	AP annuel	70 000	12/12/2019	12/12/2020	12/12/2024
SERVICOM 2016 Variable	TMM+4,6	5	100	AP annuel	20 000	12/12/2019	12/12/2020	12/12/2024

SERVICOM a donné en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au premier rang aux souscripteurs à l'emprunt obligataire de sa participation dans le capital des sociétés SERVITRADE et SERVICOM INDUSTRIE. Ce nantissement a été autorisé par le conseil d'administration du 18 juillet 2019.

Le paiement de la première échéance de 12 décembre 2020 n'a pas été effectué par SERVICOM.

La direction confirme que des négociations sont en cours avec les détenteurs de ces obligations.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite des questions décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » et de la section « Incertitude significative sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Evaluation des comptes intergroupes

Risque identifié :

Les sociétés du groupe Servicom réalisent entre elles des opérations d'achats-ventes et de prêts-emprunts. Nous avons identifié ce sujet comme un point clé d'audit compte tenu de la valeur importante des transactions intergroupes durant l'exercice 2020.

Notre réponse :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- La collecte d'information sur l'identité des parties liées, sur la nature des relations entre les différentes parties liées, sur toute opération conclue avec les parties liées courant la période, son type et objet ;
- Tester l'efficacité et l'application des contrôles mis en place par la direction pour identifier, comptabiliser et communiquer les relations et opérations avec les parties liées ;
- Inspection et analyse des documents comptables, contractuelles ou autres documents en relation avec les opérations conclues entre les parties liées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de

l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons

toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Respect des délais légaux de publication et de tenue de l'assemblée générale :

La société n'a pas respecté les délais légaux de publication et de divulgation des informations financières relatives aux états financiers individuels au titre des exercices 2019, 2020 et aux états financiers semestriels au 30 juin 2019 au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021 tels que prévus au niveau des articles 3, 3 bis, 3ter, 3 quater, 21 et 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents.

Par ailleurs, la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales relatif au délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire, qui doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce notamment pour approuver les comptes de l'exercice écoulé.

Tunis, le 01 Août 2022

Les commissaires aux comptes

Cabinet MBA

Mohamed BEN AMOR

Cabinet Islem RIDANE

Islem RIDANE